



MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE

SECRETARIAT D'ÉTAT AUPRÈS DU MINISTRE
DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES

Paris, le 18 janvier 2019
N° 972

COMMUNIQUE DE PRESSE

Signature du Contrat du comité stratégique de filière

« Transformation et valorisation des déchets »

Brune Poirson, secrétaire d'Etat auprès du ministre d'Etat, ministre de la Transition écologique et solidaire, et **Agnès Pannier-Runacher**, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'Economie et des Finances, ont signé le Contrat du comité stratégique de filière « Transformation et valorisation des déchets » ce vendredi 18 janvier 2019, à Limay (78).

Labellisé le 20 novembre dernier par le comité exécutif du Conseil national de l'industrie (CNI), le contrat du comité stratégique de filière (CSF) « Transformation et valorisation des déchets » s'inscrit pleinement dans les objectifs fixés par la Feuille de route Economie circulaire (FREC) du 23 avril 2018 visant à réduire de moitié la mise en décharge et à tendre vers 100% de plastiques recyclés à l'horizon 2025.

Le Comité stratégique de filière s'engage sur les six projets structurants pour répondre aux principaux défis et développer en France une industrie du recyclage performante et compétitive à l'échelle internationale :

- 1. Développer et soutenir l'incorporation de matières premières de recyclage dans les produits finis** : la filière se mobilise pour actionner les leviers nécessaires afin d'augmenter le taux de matières premières recyclées dans les produits, tout en assurant leur qualité, leur traçabilité et une réelle sécurité pour les citoyens ;
- 2. Accompagner la croissance des besoins en valorisation énergétique des fractions non recyclables - Combustible solide de récupération (CSR)** : la filière veut donner une impulsion au développement des CSR qui vise à valoriser énergétiquement les refus de tri. Les refus de tri sont préparés en CSR afin d'éviter leur enfouissement et sont utilisés comme combustible, en substitution d'énergies fossiles (charbon, pétrole, etc) ;
- 3. Accompagner les acteurs de la recyclabilité et le potentiel de valorisation** : la mise en place d'un réseau d'expertise aura pour objectif d'informer sur la recyclabilité des produits mis sur le marché et d'encourager ainsi leur éco- conception. Il s'agit de déterminer si ces



produits peuvent effectivement être recyclés ou non et donc de gérer au mieux leur fin de vie ;

- 4. Accélérer la croissance des entreprises et développer leur présence sur les marchés internationaux :** la filière des métiers de l'environnement est composée de grands groupes français bien implantés à l'international. Pour voir émerger à l'échelon mondial, des PME et ETI françaises, agiles et performantes, le CSF a vocation à accompagner l'ensemble de ces acteurs dans la définition de leur stratégie de développement à l'international ;
- 5. Accompagner les métiers et l'évolution des compétences :** A ce titre, le CSF s'engage dans un Engagement Développement et Compétences (EDEC) dont le but est d'accompagner les évolutions des métiers et des compétences du secteur, d'adapter les dispositifs existants de formation, et de construire des parcours innovants de formation et d'accompagnement RH des entreprises du secteur ;
- 6. Accélérer la robotisation des centres de tri :** ce projet répond à des enjeux forts pour la filière dans sa dynamique de R&D, d'innovation et de développement industriel, en le reliant notamment aux enjeux du numérique et de l'Intelligence Artificielle. La robotisation des centres de tri doit permettre de développer un savoir-faire français et ainsi d'optimiser le tri des déchets et améliorer leur recyclage.

Le Gouvernement sera aux côtés des entreprises du secteur et de leurs salariés pour mettre en œuvre ces projets destinés à dynamiser la filière de la transformation et valorisation des déchets.

Agnès Pannier-Runacher a déclaré que : *« L'ambition du contrat de la filière transformation et valorisation des déchets est à la mesure du combat que nous menons en faveur de la reconquête industrielle dans notre pays pour créer des emplois et de la richesse. Le développement de la filière du recyclage permettra de relever ces défis, nécessaires à la transition vers une économie circulaire, compétitive et respectueuse de l'environnement ».*

Brune Poirson a déclaré que : *« Grâce à un contrat de filière comme celui-ci, nous nous donnons les moyens de mettre en œuvre concrètement nos objectifs fixés dans la feuille de route de l'économie circulaire présentée en avril dernier par le Premier ministre. Une meilleure gestion de nos déchets c'est plus de performance économique, avec de nombreux emplois non délocalisables à la clef et plus de performance écologique, avec une plus faible utilisation des ressources naturelles. »*

Contacts presse :

Cabinet B. Poirson : 01 40 81 81 23 - presse.poirson@ecologique-solidaire.gouv.fr

Cabinet A. Pannier-Runacher : 01 53 18 44 38 - presse.semef@cabinets.finances.gouv.fr